

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 01.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 03.07.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise· **1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5**· **Code du produit:** 400-0050· **Emploi de la substance / de la préparation** moteur et le système de combustible propre· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**

Motorvac, division of, CPS Products Canada Ltd.

1324 Blundel Road

Mississauga, ON, L4Y 1M5

Canada

Phone: (905) 615-8620

· **Contact par courriel:** customerservice@motorvac.com· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Aerosol 1 H222 - H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Press. Gas H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS04 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

naphta léger (pétrole), alkylation

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

distillats moyens (pétrole), adoucés

· **Mentions de danger**

H222 - H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 01.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 03.07.2015

Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5

(suite de la page 1)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P405 Garder sous clef.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange: consistant en substances dangereuses énumérées ci-dessous.**Composants dangereux/non dangereux:**

CAS: 64741-66-8 EINECS: 265-068-8	naphta léger (pétrole), alkylation Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	25-50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-<25%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; Flam. Liq. 4, H227	≤10%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	≤10%
CAS: 108-11-2 EINECS: 203-551-7	4-méthyl-2-pentanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H335	2.5-<10%
CAS: 112-80-1 EINECS: 204-007-1	acide oléique, pur Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; STOT SE 3, H335	2.5-<10%
CAS: 64741-86-2 EINECS: 265-088-7	distillats moyens (pétrole), adoucis Acute Tox. 1, H330; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	0.1-≤2.5%
CAS: 64742-94-5 EINECS: 265-198-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Asp. Tox. 1, H304	0.1-≤2.5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 01.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 03.07.2015

Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5

(suite de la page 2)

CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6	ammoniac Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400	0.1-<1%
CAS: 91-20-3 EINECS: 202-049-5	naphtalène Carc. 2, H351; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Flam. Liq. 4, H227	0.1-≤2.5%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours· **4.1 Description des premiers secours**· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer avec soin à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela s'avère opportun et facile. Consulter un médecin si une irritation oculaire se développe ou persiste.

· **Après ingestion:**

NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement le service médical.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Étourdissement

Peut provoquer l'irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion d'une petite quantité de ce matériel entraînera risque sanitaire sérieux.

Irritant pour la peau et les yeux. Pourrait causer dermititus. Va provoquer des nausées et des vomissements.

voir la section 11

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

un traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pour plus d'informations, voir section 10.

· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:**

Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut éclabousser les éléments proches.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Supprimer les sources d'inflammation. Utilisez un soin particulier pour éviter des charges électriques statiques. Flamme nue. Ne pas fumer.
Prendre des précautions pour éviter toute libération dans l'environnement. Éviter toute pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Eviter le contact avec les vêtements.
Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 01.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 03.07.2015

Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5

(suite de la page 4)

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****111-76-2 2-butoxyéthanol ($\leq 10\%$)**

VME	Valeur momentanée: 246 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m ³ , 10 ppm Risque de pénétration percutanée
-----	---

108-11-2 4-méthyl-2-pentanol (2,5-<10%)

VME	Valeur à long terme: 100 mg/m ³ , 25 ppm Risque de pénétration percutanée
-----	---

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Conserver à part les vêtements de protection.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection. S'il y a un danger d'éclaboussures ou de brouillard porter des lunettes à coques latérales ou un écran facial.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**· **Forme:**

Liquide

· **Couleur:**

Jaune

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:**

9.2

· **Changement d'état**· **Point de fusion:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition:**

-44 °C

· **Point d'éclair**

-97 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux):**

Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 01.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 03.07.2015

Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5

(suite de la page 5)

· Température d'inflammation:	240 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	0.7 Vol %
· Supérieure:	10.9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative à 20 °C	0.817
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	76.6 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Liquide et vapeurs inflammables. Peut former le mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes, étincelles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peuvent comprendre et ne se limitent pas à: oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Acute Toxicity Estimates)**

Oral	LD50	4700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	41,1 mg/L

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 01.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 03.07.2015

Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5

(suite de la page 6)

111-76-2 2-butoxyéthanol		
Oral	LD50	470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	11 mg/L (ATE)
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	>10,2 mg/L (rat)
108-11-2 4-méthyl-2-pentanol		
Oral	LD50	2590 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3560 mg/kg (lapin)
112-80-1 acide oléique, pur		
Oral	LD50	74000 mg/kg (rat)
64741-86-2 distillats moyens (pétrole), adoucis		
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	4,6 mg/L (rat)
91-20-3 naphthalène		
Oral	LD50	490 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
 - **Inhalation:** Ne pas inhaler, peut irriter les voies respiratoires.
 - **Ingestion:**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Peut induire des anomalies génétiques.
 - **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique:**
Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

111-76-2 2-butoxyéthanol	
EC50 (48 h)	>1000 mg/L (daphnia)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 01.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 03.07.2015

Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5

(suite de la page 7)

LC50 (96 h) (statique) | 1490 mg/L (Lepomis macrochirus)

112-80-1 acide oléique, pur

LC50 (96 h) | 205 mg/L (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

108-11-2 4-méthyl-2-pentanol

Potentiel de bioaccumulation | LogPow 1,43 ((1)) (potential low)

112-80-1 acide oléique, pur

Potentiel de bioaccumulation | LogPow 7,73 ((1)) (potential high)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Voorkom lozing in het milieu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR**

UN1950 AÉROSOLS

- **IMDG**

AEROSOLS

- **IATA**

Aerosols, flammable

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe**

2 5F Gaz.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 01.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 03.07.2015

Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5

(suite de la page 8)

· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Segregation groups	Ammonium compounds
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 01.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 03.07.2015

Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

· Directive 2012/18/UE**· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t**· Prescriptions nationales:****· Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Date d'émission: 1 décembre 2015**· Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H227 Liquide combustible.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Contact: Engineering Department**· Changements de Révision:**

v 1.0 - original release (July 3, 2015)

v 2.0 - modification to section 2 (December 1, 2015)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 01.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 03.07.2015

Nom du produit: MotorVac CarbonClean MV-5

(suite de la page 10)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1
Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1
Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Flam. Liq. 4: Flammable liquids, Hazard Category 4
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Acute Tox. 1: Acute toxicity, Hazard Category 1
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2A: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2A
Muta. 1B: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 1B
Carc. 1B: Carcinogenicity, Hazard Category 1B
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

FR